



Swiss Football
League

RAPPORT ANNUEL 2021/22



CONTENU

Rétrospective annuelle	03
Le mot du Président	03
Rapport de la direction	04

Rapport financier	10
Rapport sur la situation financière	11
Rapport de l'organe	14
Compte d'exploitation ordinaire	16
Bilan	21
Tableau des flux de trésorerie	23
Annexe aux comptes annuels	24

Une équipe pour l'avenir



PHILIPP STUDHALTER

Président du Comité de la SFL

Philipp Studhalter (45) est membre du comité de la Swiss Football League depuis 2017 et président depuis 2021.

Depuis le 19 novembre 2021, j'ai le plaisir de participer à l'organisation de la Swiss Football League (SFL) en tant que nouveau président du comité. Je remercie tous les clubs ainsi que mon prédécesseur Heinrich Schifferle qui a dirigé la ligue pendant une dizaine d'année avec beaucoup de clarté et de compétence pour en faire une institution stable et très respectée du football suisse.

Mon élection s'est accompagnée d'une nouvelle structure organisationnelle pour la SFL – avec une délimitation claire entre la direction stratégique par le comité et la direction opérationnelle par le CEO. Il n'est pas question pour moi en tant que président du comité d'agir comme un franc-tireur qui fait des remous tout seul et qui prend des décisions de manière autonome. Mon nouveau rôle consiste plutôt à rassembler les acteurs du football professionnel suisse et à assumer un rôle de dirigeant pour leurs préoccupations communes. En effet, du coup d'envoi au coup de sifflet final, une saine concurrence doit prévaloir entre les équipes sur le terrain de football. Mais en dehors de cette confrontation sportive, les clubs ont beaucoup de points en commun – sous la forme de défis similaires et de grandes ambitions. Mon objectif consiste donc à ce que les clubs collaborent en tant qu'équipe au sein de la SFL – comme un groupe diversifié qui permet au football de se développer et de fêter des succès.

Ainsi, la SFL peut être pour les clubs un fondement qui leur confère la stabilité à laquelle ils participent de façon démocratique et dont tous peuvent profiter.

Je suis conscient que pour chaque club, les affaires courantes avec tous les défis qu'elles impliquent ont la priorité absolue. Pas question de changer cela. Mais en tant que président du comité SFL, j'aimerais pouvoir aller de l'avant et convaincre les clubs d'échanger, de partager leur savoir-faire, de relever les défis avec confiance en unissant leurs forces, et d'avancer dans la même direction en tant que partie intégrante de la SFL – adversaires sur le terrain et alliés en tant que ligue. J'y crois fermement!

Lorsque le FC Zurich a fêté son titre de champion au printemps, ce succès a été sincèrement apprécié et reconnu par ses concurrents – preuve de la collégialité qui règne malgré une concurrence acharnée. Cela me prouve que tout comme moi, les clubs de la SFL ne sont pas des francs-tireurs – mais bien une équipe compétente et prometteuse pour l'avenir.

SPORTIVEMENT VÔTRE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

PHILIPP STUDHALTER

Président du Comité de la SFL

Ce texte a été rédigé fin septembre 2022.

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

LA DIRECTION



CLAUDIUS SCHÄFER
CEO



MARC JUILLERAT
Legal & Licensing



FRANK SCHAFFNER
Digitalisation & Processes
(à partir de février 2022)



ADRIAN KNUP
Sport & Competition



FABIAN ZULLIGER
Finance & HR

ROGER MÜLLER
Media & Marketing
(jusqu'en janvier 2022)

Un nouveau président pour le comité de la SFL, un nouveau modus de championnat en perspective pour la Credit Suisse Super League, de nouveaux sponsors-titres pour les deux ligue supérieures et un nouveau trophée pour la distinction des meilleurs joueurs: lors de la saison 2021/22, la Swiss Football League a posé de nombreux jalons pour l'avenir du football des clubs en Suisse. Mais la ligue s'est également occupée des retombées de la pandémie de Covid-19 au cours de la saison écoulée.

Rétrospective de la saison 2021/22



1^{ER} JUILLET 2021

Coup d'envoi d'une ère nouvelle

La saison 2021/22 marque le début d'une nouvelle ère pour la SFL. Avec le Credit Suisse (Super League) et le service de livraison de pizzas dieci (Challenge League), les deux principaux championnats suisses de football possèdent de nouveaux sponsors-titres.

En savoir plus >



27 AOÛT 2021

«NO TO RACISM» – Les capitaines des clubs de SFL se font entendre

La SFL et ses clubs se positionnent résolument contre le racisme et la discrimination. Lors de la 5^e journée de la saison 2021/22, tous les capitaines et les arbitres des deux ligues portent un brassard avec l'inscription «NO TO RACISM» et présentent, à l'unisson, une banderole. Cette manifestation de solidarité a été créée en réaction à des propos racistes tenus par un spectateur lors du match FC Saint-Gall – FC Sion du 21 août 2021.

En savoir plus >

3 SEPTEMBRE 2021

Excellentes retombées des transferts pour la Suisse

La FIFA publie un rapport sur les dépenses et les recettes en matière de transferts au plan international dans le football masculin pour la période 2011-2020. Le bilan pour les clubs suisses s'avère très positif: il en a résulté des recettes de transferts d'un total de 754,8 millions de dollars durant cette période. La Suisse se place ainsi au 14^e rang mondial.

[En savoir plus >](#)

6 SEPTEMBRE 2021

La SFL augmente le nombre de remplaçants possibles à 9

Dès la 6^e journée de la saison 2021/22, les clubs de SFL peuvent nouvellement inscrire 20 joueurs (au maximum) sur la feuille de match au lieu de 18 auparavant. Ainsi, les coaches auront désormais le choix entre 9 joueurs pour les 5 remplacements, au lieu de 7 jusqu'à présent.

[En savoir plus >](#)

1^{ER} OCTOBRE 2021

Amende et démission au Comité de la SFL

La Commission de discipline de la Swiss Football League (SFL) inflige une amende de 3'000 francs à Maurice Weber. La procédure avait été engagée le 17 septembre 2021, après que divers médias ont rapporté des propos racistes, tenus par le président du FC Wil, le 7 mai 2021, lors de la rencontre face à Neuchâtel Xamax FCS. Maurice Weber démissionnera le 18 septembre de son poste de membre du Comité de la SFL.

[En savoir plus >](#)



22 OCTOBRE 2021

Visibilité mondiale pour la Credit Suisse Super League

Avec huit autres ligues européennes, la SFL attribue ses droits audiovisuels internationaux pour les matchs en direct, ainsi que pour les highlights, pour trois ans au consortium ELEVEN et OneFootball. Les matchs de la Credit Suisse Super League seront ainsi diffusés dans le monde entier.

[En savoir plus >](#)

28 OCTOBRE 2021

Discussion sur la fermeture des secteurs visiteurs

Suite aux incidents entre groupes de supporters après le derby zurichois du 23 octobre 2021 entre GC et le FC Zurich, le Comité de la SFL se penche sur les mesures envisagées pour lutter contre les comportements répréhensibles aux abords des matchs de football. Afin de protéger les supporters pacifiques, la fermeture des secteurs visiteurs est à l'ordre du jour.

[En savoir plus >](#)



30 OCTOBRE 2021

Plus de 5,3 millions de francs pour le football suisse

Une fois encore, l'Association Suisse de Football (ASF) et la SFL bénéficient des apports de la loterie suisse. La remise du chèque symbolique d'un montant de 5'388'918 francs a lieu à l'occasion du match de la 12^e journée de Credit Suisse Super League entre le FC Saint-Gall et le BSC Young Boys.

En savoir plus >



19 NOVEMBRE 2021

Philipp Studhalter nouveau président du comité de la SFL

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la SFL, à Ittigen près de Berne, les représentants des 20 clubs élisent Philipp Studhalter, 45 ans, comme nouveau président du comité de la SFL, dès le premier tour de scrutin avec 15 voix. Les représentants des clubs désignent également les huit autres membres du comité et décident de modifications de règlements.

En savoir plus >



26 NOVEMBRE 2021

Le virage sud sera fermé pour deux derbys du FCZ à domicile

Suite aux incidents survenus après le derby zurichois du 23 octobre entre GC et le FC Zurich, la Commission de discipline de la SFL inflige au FCZ la fermeture du secteur D (virage sud), lors des deux prochains matches à domicile face aux Grasshoppers, prononçant une troisième suspension avec sursis.

En savoir plus >

7 DÉCEMBRE 2021

Adaptation du concept de protection de la SFL

En raison de l'augmentation des hospitalisations, le Conseil Fédéral renforce les mesures en vigueur contre le Covid-19. Afin d'harmoniser et d'uniformiser la mise en œuvre, le Comité de la SFL réintroduit le port obligatoire du masque dans les zones sensibles.

En savoir plus >

8 DÉCEMBRE 2021

Pas de supporters visiteurs jusqu'à fin 2021

Le Comité de la SFL décide, en raison de la situation épidémiologique, de renforcer à nouveau le concept de protection et de ne pas autoriser les supporters visiteurs aux matches de Credit Suisse Super League et de dieci Challenge League jusqu'à la pause hivernale, soit pendant les deux dernières journées de l'année.

En savoir plus >

20
22



21 JANVIER 2022

Iconic: un nouveau trophée pour les meilleurs

Lors de la tenue de la Swiss Football Night, qui est organisée pour la première fois depuis dix ans conjointement par l'ASF et la SFL, les vainqueurs de toutes les catégories reçoivent un trophée inédit, entièrement fabriqué par impression 3D, selon un procédé particulier.

[En savoir plus >](#)

25 JANVIER 2022

Tous les matchs de dieci Challenge League en direct sur blue Sports

Encore plus de football suisse en direct sur blue Sports: jusqu'à présent, la chaîne sportive retransmettait en direct un match de dieci Challenge League par journée. À partir de la 2^e phase de la saison 2021/22, l'offre est élargie aux quatre autres matchs de DCL de chaque journée. Tous les matchs sont diffusés en clair.

[En savoir plus >](#)



27 JANVIER 2022

Cabral et Buess sont les meilleurs de l'année 2021

Pour la première fois depuis 2012, l'ASF et la SFL honorent ensemble les meilleurs footballeurs suisses de l'année. En raison de la situation du coronavirus, les personnes honorées ne reçoivent pas leur trophée «Iconic» physiquement lors de la 1^{ère} Swiss Football Night, mais sur une plateforme virtuelle.

[En savoir plus >](#)

19 MARS 2022

La SFL collecte des fonds pour l'Ukraine avec l'UNICEF

Les images montrant les souffrances en Ukraine préoccupent et émeuvent les gens du monde entier. En collaboration avec l'UNICEF, la SFL et ses clubs lancent un appel aux dons pour les enfants et les familles dans le besoin.

[En savoir plus >](#)

5 AVRIL 2022

Le comité de la SFL propose l'augmentation de la CSSL à 12 clubs

Après une procédure de consultation auprès des clubs, le comité de la SFL décide de proposer un nouveau modus de championnat à l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 mai 2022. Dès 2023/24, 12 clubs devraient jouer en Credit Suisse Super League et la saison se terminerait par des play-offs.

[En savoir plus >](#)

25 AVRIL 2022

Les 20 clubs de SFL obtiennent leur licence pour la saison 2022/23

La Commission des licences accorde aux 20 clubs actuels de Swiss Football League (SFL) l'autorisation de jouer pour la saison à venir. En première instance, l'organe avait refusé le précieux sésame pour une éventuelle promotion en deuxième division (Challenge League) aux quatre candidats de la Promotion League.

[En savoir plus >](#)



20 MAI 2022

12 clubs et nouveau modus pour la Credit Suisse Super League

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Swiss Football League, les représentants des clubs ont décidé d'augmenter le nombre de clubs de l'élite helvétique de 10 à 12 et d'adopter un nouveau modus de championnat à trois niveaux avec des matches décisifs (play-offs) en fin de saison.

[En savoir plus >](#)

20 MAI 2022

Bellinzone obtient sa licence pour la DCL

Bonne nouvelle pour l'AC Bellinzone: le club tessinois obtient sa licence pour la dieci Challenge League par l'instance de recours et disputera ainsi sa 33^e saison dans notre deuxième division professionnelle. Le SC Kriens est définitivement relégué en Promotion League.

[En savoir plus >](#)

24 MAI 2022

Les clubs de CSSL enregistrent plus de 2 millions d'entrées

Les 10 clubs de Credit Suisse Super League ont accueilli en moyenne 11'388 spectateurs lors de la saison 2021/22. C'est le chiffre le plus élevé depuis 2012/13 et un signe réjouissant après la période de coronavirus. L'intérêt a également été très vif en dieci Challenge League, avec plus de 2'000 spectateurs par match.

[En savoir plus >](#)



8 JUIN 2022

Plus de 1'250 titularisations pour les jeunes Suisses

Le concept de formation intitulé «Promotion de la relève» a vécu sa 6^e saison. 120 joueurs suisses, âgés de 21 ans ou moins, ont totalisé 1'252 titularisations. C'est le SC Kriens qui a accordé le plus généreusement sa confiance aux jeunes. Malgré la relégation, le club lucernois peut se consoler avec une belle récompense financière.

[En savoir plus >](#)



Swiss Football
League

RAPPORT FINANCIER

2021/22



MARCHE DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCO- NOMIQUE DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE



FABIAN ZULLIGER
Trésorier de la
Swiss Football League

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2021/22 fait état de recettes de l'ordre de CHF 40'255'411 et de dépenses d'un montant de CHF 40'250'411, avec un excédent de recettes de CHF 5'000. Grâce à une diminution des dépenses de CHF 317'823 et à des recettes supplémentaires de CHF 2'060'911, la distribution aux clubs a donc dépassé de CHF 2'378'734 le montant prévu au budget 2021/22. Dans le compte d'exploitation, il sera particulièrement question des positions budgétaires présentant une variation sensible.

DÉPENSES

FRAIS DE PERSONNEL

Par rapport au budget, les frais de personnel présentent une augmentation de CHF 40'522. Au niveau des salaires, on a enregistré un écart défavorable de CHF 75'903. L'augmentation des charges salariales est notamment due à des mutations de personnel intervenues au cours de la deuxième partie de la saison (versement du 13^e salaire, versement du crédit d'heures supplémentaires) ainsi qu'à la création des postes de Broadcasting Manager et de Junior Content Manager. Les indemnités de frais moins élevés (-CHF 17'466), des dépenses plus basses dans le domaine des travaux de tiers (-CHF 20'603), des assurances du personnel (-CHF 2'886), de la formation continue (-CHF 5'858), et des frais divers du personnel (-CHF 1'631) s'opposent à la hausse des coûts dans le domaine des cotisations aux assurances sociales (+CHF 6'526 AVS, CCF et ACh, +CHF 6'537 caisse de pension).

FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS

La position commissions et conférences enregistre une diminution des dépenses de CHF 132'168 par rapport au budget. Des économies ont été réalisées dans le domaine des assemblées générales (-CHF 18'831), de la Commission des transferts (-CHF 2'250), de la Commission de conciliation (-CHF 3'000), des autorités disciplinaires (-CHF 4'605), de la Commission des licences (-CHF 10'624), dans celui de la fiduciaire pour les licences (-CHF 5'080), des experts pour les licences (-CHF 3'783), du Tribunal de recours (-CHF 5'000), de diverses conférences (-CHF 34'624), des études internes (-CHF 5'000), des European Leagues (-CHF 2'905) ainsi que des charges sociales pour les membres des organes (-CHF 15'464). Seuls le comité (+CHF 8'724), l'administration des licences (+ CHF 674) et l'Autorité de recours pour les licences (+8'600) ont enregistré des coûts légèrement plus élevés que ceux prévus au budget.

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

DÉPENSES MARKETING, MÉDIAS, PR

Le montant total dans le domaine des dépenses marketing, médias et PR est supérieur de CHF 6'642 par rapport au budget. Des économies ont uniquement été réalisées dans les domaines Branding (-CHF 4'055) et Hospitalité (-CHF 63'905). Par contre, dans les domaines Events (+CHF 6'206), archives/statistiques (+CHF 29), centre technique (+CHF 8'736), divers coûts de mise en vigueur (+CHF 764), communication/Internet (+CHF 58'867), on enregistre des coûts supplémentaires.

TRAVAUX JURIDIQUES

Les travaux juridiques et les frais de procédures et de recours sont inférieurs de CHF 19'317 par rapport au budget. Ces économies sont dues au fait que durant la saison 2021/22, moins d'assistance externe pour des travaux juridiques a été requise.

BUREAU ET ADMINISTRATION

La position Bureau et administration enregistre des coûts totaux inférieurs de CHF 20'701 par rapport au budget. Les économies ont été réalisées au niveau matériel de bureau (-CHF 18'778), ports/téléphones (-CHF 780), traductions (-CHF 6'597) et frais divers d'administration (-CHF 4'970). Des dépenses plus élevées ont été enregistrées dans le domaine de l'informatique (+CHF 9'121), du rapport annuel (+CHF 640) et de la révision des comptes (+CHF 3'677).

FRAIS DE BUREAUX

Grâce à des coûts d'entretien moins élevés pour les locaux du secrétariat à Berne, la position présente un meilleur résultat par rapport au budget, soit CHF 7'251 de mieux.

COÛTS D'ARBITRAGE

Les dépenses dans le domaine Coûts d'arbitrage sont inférieures de CHF 93'938 par rapport aux prévisions. Ces économies sont dues aux coûts d'exploitation moins élevés de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR).

INDEMNITÉS DES DROITS D'AUTEUR

Les versements effectués à titre d'indemnités d'auteurs droits d'auteur TV et marketing présentent un montant inférieur de CHF 5'000 par rapport au budget. Le fait qu'un club de Challenge League n'ait pas totalement rempli les exigences techniques requises (composition du staff des entraîneurs), a entraîné le versement d'indemnités légèrement plus basses.

COÛTS DE LA COMPÉTITION

Etant donné que les divers coûts de gestion compétition ont été nettement moins élevés que ce que prévoyait le budget (-CHF 23'239), et que des économies ont été réalisées dans le domaine de l'analyse du jeu (-CHF 13'223) et de l'élaboration du calendrier (-CHF 4'000), les coûts supplémentaires pour les inspections de stades (+CHF 4'651) n'ont pas pesé dans la balance. Les dépenses totales pour la compétition ont donc été inférieures de CHF 35'811 par rapport au budget.

RECETTES

ÉMOLUMENTS

Les recettes issues des amendes découlant de décisions des arbitres (+CHF 53'790) ainsi que des autorités (+CHF 627'400) ont nettement dépassé les attentes. Grâce à une contribution réduite de CHF 122'000 au Fonds de sécurité, les recettes dépassent de CHF 803'190 le montant budgété.

RECETTES DIVERSES

Le produit supplémentaire généré par diverses recettes s'est élevé à CHF 1'176'921 par rapport au montant prévu. Cette amélioration est principalement due à des recettes plus élevées provenant du Fast Betting Data Deal 2021/22 avec les European Leagues (total CHF 520'692) et du paquet de stabilisation de Swiss Olympic pour l'année 2020 (net +CHF 710'961).

SITUATION FINANCIÈRE

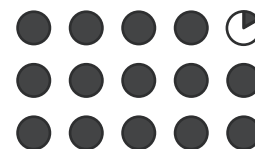
La Swiss Football League continue de jouir d'une situation financière stable. Pour l'avenir, il sera primordial que la SFL puisse enregistrer des recettes supplémentaires substantielles et que dans ce contexte, la discipline en matière de coûts reste prioritaire.

Pour la saison 2021/22 également, la ligue a pu verser aux clubs une indemnisation plus élevée que le montant budgété (CHF 686'250). Le montant distribué est de CHF 3'064'984 (+CHF 2'378'734). Par ailleurs, un excédent de CHF 2'450'000 provenant du Fonds de l'équipe nationale a été redistribué aux clubs. Le capital propre s'élève désormais à CHF 644'377 (CHF 639'377 l'année précédente), et les liquidités étaient de CHF 5'030'340 à la date de clôture du bilan.

COLLABORATEURS DE LA SFL

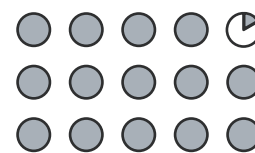
A la fin de l'année sous rapport, soit le 30 juin 2022, la SFL employait 17 personnes. En moyenne sur toute la saison 2021/22, il s'agit donc de 14,3 plein-temps.

ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS À LA SFL



SAISON 2020/21

14,2



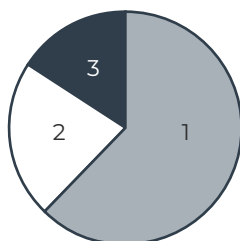
SAISON 2021/22

14,3

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

INDEMNITÉS AUX CLUBS 2022/23 POUR LE DOMAINE DE LA FORMATION



TOTAL
CHF 6'355'000

LABEL DE FORMATION (1)
CHF 3'970'000

FOOTECO (2)
CHF 1'385'000

CRITÈRES D'EFFICACITÉ (3)
CHF 1'000'000

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un élément essentiel de toute activité commerciale. L'identification, l'analyse, le pilotage et la surveillance permettent de reconnaître les risques essentiels et de les minimiser dans la mesure du possible.

La gestion des risques de la Swiss Football League regroupe des facteurs internes et externes (notamment le développement national et international du football professionnel, l'évaluation de l'environnement entrepreneurial). Les données financières évaluées selon le CO ainsi que les indicateurs de risques basés sur les exigences réglementaires sont également pris en compte dans l'évaluation des risques.

Le système de contrôle interne (SCI) est régulièrement vérifié par la direction ainsi que par l'organe de révision.

PRÉVISIONS (PERSPECTIVES D'AVENIR) Évolution attendue et prévisions jusqu'à l'été 2025

En décembre 2020, le comité a pu conclure de nouveaux contrats pour les droits médiatiques. Pour cela, un vaste processus d'appel d'offres répondant aux dispositions du droit de la concurrence avait été lancé. Le principal partenaire contractuel est la société blue Entertainment AG. L'attribution des droits est valable pour quatre ans à partir de la saison 2021/22.

Le produit de la vente des droits TV et marketing pour la période de 2021/22 à 2024/25 s'élève à environ 36 millions de CHF par saison. Pour la commercialisation des droits publicitaires de la SFL pouvant être commercialisés de manière centralisée à partir de la saison 2021/22 et suivantes, Ringier Sports AG verse chaque année un montant fixe à la Swiss Football League. Si les recettes brutes fixées dans l'accord avec Ringier Sports AG sont dépassées, la SFL recevra à l'avenir des parts des recettes supplémentaires (revenue shares).

Le bouclage des comptes pour la saison 2021/22 a donc été effectué pour la première fois selon les conditions-cadres du nouveau contrat de 4 ans conclu au 1.7.2021.

En principe, le modèle éprouvé pour le versement des indemnités provenant des droits d'auteur sur la télévision et le marketing a été maintenu. Afin d'offrir aux clubs la plus grande sécurité possible en matière de planification, les indemnités de solidarité, le trophée fair-play et les exigences techniques de la Challenge League ont été

repris en l'état dans la clé de distribution 2021+. La diminution des recettes provenant de la commercialisation centralisée des droits de sponsoring et des droits médiatiques 2021+ par rapport aux recettes précédentes a été compensée par le versement de primes de classement moins élevées. Les recettes supplémentaires issues du sponsoring et également de rémunérations supplémentaires selon décision du comité doivent à l'avenir être intégrées dans les primes de classement. La répartition en pourcentage des fonds entre la Credit Suisse Super League (78,5 %) et la dieci Challenge League (21,5 %) a été reconduite dans la nouvelle période contractuelle.

BUDGET 2022/23

Le processus budgétaire a de nouveau été avancé en vue de la saison 2022/23. L'adoption du budget a eu lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2022. Pour la deuxième fois, le rendement a été calculé avec les revenus générés par les droits TV et marketing pour la période 2021/22 à 2024/25.

Le compte d'exploitation ordinaire 2022/23 prévoit des recettes de CHF 39'558'700 et des dépenses de CHF 39'553'700 avec un bénéfice de CHF 5'000 vor. Dans ce contexte, des indemnités exceptionnelles prévues à hauteur de CHF 667'700 ont été budgétées selon décision du comité SFL.

Le budget de compte d'exploitation extraordinaire 2022/23 prévoit de verser aux clubs des dédommagements pour la relève d'un montant de CHF 6'355'000 (soit CHF 3'970'000 pour le label de formation, CHF 1'385'000 pour Footeco, ainsi qu'un million de CHF en fonction des critères d'efficacité).

Un montant de CHF 2'900'000 versé par la Société du Sport-Toto a été inscrit au budget. Le montant provenant du Fonds de formation destiné à présenter un compte équilibré est budgété à raison de CHF 3'531'000.

Les recettes prévisibles provenant de la Solidarité UEFA Champions League d'un montant de CHF 4'800'000 figurent également dans ce compte. Après le versement de CHF 700'000 dans le Fonds de formation, un montant de CHF 4'100'000 sera réparti entre les clubs de la Credit Suisse Super League qui n'ont pas participé à une phase de groupe des compétitions UEFA durant la saison 2021/22.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de la
Suisse Football League, Berne

Berne, le 13 octobre 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Suisse Football League comprenant le bilan, le compte d'exploitation ordinaire, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2022.

Responsabilité du comité SFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité SFL est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2022 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



2

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité SFL.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Cédric Meyer
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation ordinaire, tableau des flux de trésorerie et annexe)

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2021/22 avec budget 2022/23

	COMPTES 2021/22	BUDGET 2021/22	COMPTES 2020/21	BUDGET 2022/23
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
Contribution du fonds de équipe nationale	0	0	0	50'000
COTISATIONS	205'000	205'000	205'000	255'000
Amendes	1'131'190	450'000	491'200	700'000
Report dans le Fonds de sécurité	-250'000	-372'000	-200'000	-399'000
ÉMOLUMENTS	881'190	78'000	291'200	301'000
Taxes administratives	98'240	70'000	71'140	72'000
RÉPARTITIONS	98'240	70'000	71'140	72'000
Droits d'auteur TV et marketing	35'850'000	35'850'000	39'578'748	35'711'200
Licences UEFA, contribution UEFA	256'875	260'000	215'926	250'000
Taxe de participation FC Vaduz/LFV	551'750	551'500	1'393'598	551'500
Autres recettes	1'682'043	400'000	661'065	2'368'000
Droits TV internationaux	597'753	700'000	620'000	0
RECETTES DIVERSES	38'938'421	37'761'500	42'469'337	38'880'700
RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	40'122'851	38'114'500	43'036'677	39'508'700

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2021/22 avec budget 2022/23

	COMPTES 2021/22	BUDGET 2021/22	COMPTES 2020/21	BUDGET 2022/23
Salaires	1'920'903	1'845'000	1'959'866	2'235'000
Travaux de tiers	89'397	110'000	163'233	56'000
Indemnités de frais	157'534	175'000	136'064	173'000
AVS, CAF + AC	161'526	155'000	157'348	178'000
Assurances du personnel	22'114	25'000	21'420	25'000
Caisse de retraite	206'537	200'000	203'922	246'000
Formation	6'142	12'000	7'347	12'000
Frais divers du personnel	18'369	20'000	5'329	20'000
FRAIS DE PERSONNEL	2'582'522	2'542'000	2'654'530	2'945'000
Assemblée générale/Conférence des présidents	21'169	40'000	21'123	40'000
Comité	258'724	250'000	270'713	220'000
Commission de transfert	2'750	5'000	1'000	5'000
Commission de conciliation	0	3'000	0	1'000
Autorités disciplinaires	21'395	65'000	32'804	65'000
Commission des licences	29'376	40'000	39'428	40'000
Administration des licences	20'674	20'000	19'200	20'000
Fiduciaire pour les licences	134'920	140'000	85'875	140'000
Experts pour les licences	21'217	25'000	19'725	25'000
Autorité de recours pour les licences	13'600	5'000	-443	5'000
Tribunal de recours	0	5'000	0	5'000
Conférences diverses	15'376	50'000	7'808	50'000
Études internes	0	5'000	0	5'000
European Leagues	54'095	57'000	47'450	57'000
Charges sociales pour les membres	12'036	27'500	29'677	30'000
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS	605'332	737'500	574'359	708'000
Événements	56'206	50'000	32'694	100'000
Archives/Statistiques	1'112'029	1'112'000	1'083'429	1'796'000
Centre technique	240'736	232'000	255'236	0
Branding (marque)	105'945	110'000	40'197	45'000
Hospitalité	46'095	110'000	13'150	110'000
Divers coûts de mise en vigueur	115'764	115'000	66'363	352'000
Communication/Internet	552'867	494'000	347'386	482'000
Subvention pour responsabilité sociale	30'000	30'000	30'000	80'000
DÉPARTEMENT MARKETING, MÉDIAS, PR	2'259'642	2'253'000	1'868'455	2'965'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2021/22 avec budget 2022/23

	COMPTES 2021/22	BUDGET 2021/22	COMPTES 2020/21	BUDGET 2022/23
Assurances choses et RC	48'611	52'000	51'414	52'000
Indemnités à la SUI SA	20'850	19'750	23'650	24'000
TVA, réduction de l'impôt préalable	23'396	15'000	2'271	10'000
ASSURANCES ET TAXES	92'857	86'750	77'335	86'000
Travaux juridiques	11'237	30'000	24'462	30'000
Frais de procédure/Frais de recours	19'446	20'000	0	20'000
TRAVAUX JURIDIQUES	30'683	50'000	24'462	50'000
Matériel de bureau/Imprimés	21'222	40'000	14'230	30'000
Informatique	71'621	62'500	66'989	80'000
Rapport annuel	33'140	32'500	32'088	40'000
Ports, téléphone, téléfax	28'220	29'000	25'622	29'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'486	1'500	1'419	1'500
Comptabilité	102'000	102'000	102'000	68'000
Coûts conseils TVA	0	3'000	0	3'000
Révision des comptes	28'677	25'000	26'805	26'000
Traductions	33'403	40'000	15'601	40'000
Frais divers d'administration	30	5'000	303	3'000
BUREAU ET ADMINISTRATION	319'799	340'500	285'057	320'500
Location, énergie, nettoyage	187'826	195'000	161'800	195'000
Installations pour les bureaux	9'923	10'000	14'081	10'000
FRAIS DE BUREAUX	197'749	205'000	175'881	205'000
Cadeaux aux champions, distinctions	14'254	12'500	9'005	18'000
Articles souvenirs/Cadeaux	3'917	10'000	7'155	10'000
Autres distinctions	4'774	5'000	5'912	5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	22'945	27'500	22'072	33'000
Arbitrage ASF	2'750'000	2'750'000	2'750'000	2'750'000
Assistance Vidéo à l'Arbitrage	806'062	900'000	883'075	1'000'000
COÛTS ARBITRAGE	3'556'062	3'650'000	3'633'075	3'750'000



COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2021/22 avec budget 2022/23

	COMPTES 2021/22	BUDGET 2021/22	COMPTES 2020/21	BUDGET 2022/23
Prime fixe CSSL	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000
Primes de classement CSSL	3'252'000	3'252'000	6'000'000	3'252'000
Prime fixe DCL	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Primes de classement DCL	500'000	500'000	997'000	500'000
Indemnité selon exigences techniques DCL	245'000	250'000	470'000	250'000
Trophée du fairplay CSSL	100'000	100'000	100'000	100'000
Trophée du fairplay DCL	100'000	100'000	100'000	100'000
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS	27'197'000	27'202'000	30'667'000	27'202'000
Élaboration des calendriers	11'000	15'000	12'204	15'000
Frais de compétition	6'761	30'000	3'909	40'000
Inspections des stades/CTJ	49'651	45'000	55'115	45'000
Convention avec la Première Ligue	0	0	0	200'000
L'analyse du jeu	128'777	142'000	137'314	142'000
DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION	196'189	232'000	208'542	442'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	34'478'258	34'784'250	37'536'238	35'761'500



COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2021/22 avec budget 2022/23

	COMPTES 2021/22	BUDGET 2021/22	COMPTES 2020/21	BUDGET 2022/23
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	43'314	96'000	63'719	96'000
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ	43'314	96'000	63'719	96'000
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	3'529	1'000	1'063	1'500
Coûts mandat de gestion CS	77'804	72'000	73'375	79'000
DÉPENSES FINANCIÈRES	81'333	73'000	74'438	80'500
Recettes de titres	128'995	80'000	297'172	50'000
REVENU FINANCIER	128'995	80'000	297'172	50'000
Indemnités selon décision du comité SFL	3'064'984	686'250	2'999'457	667'700
CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	3'064'984	686'250	2'999'457	667'700
COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
Impôts	-3'565	8'000	467	3'000
IMPÔTS DIRECTS	-3'565	8'000	467	3'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'000	5'000	5'000	5'000

BILAN

	30.06.2022		30.06.2021	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS				
↓				
ACTIFS MOBILISÉ				
Caisse	237,50		466,80	
Compte de chèques postaux	337'176,61		270'653,65	
Banques	4'692'925,69		4'128'790,45	
LIQUIDITÉS	5'030'339,80		4'399'910,90	
Débiteurs	186'428,85		40'510,35	
CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	186'428,85		40'510,35	
Autres créances à court terme	834'774,88		1'660'922,55	
Compte courant à l'ASF	passiv		142'538,09	
Avoir clubs SFL	94'600,00		102'432,05	
Ducroire	-183'800,00		-82'600,00	
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	745'574,88		1'823'292,69	
Actifs transitoires	1'213'836,26		178'703,45	
Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers	513'443,90		2'450'000,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	1'727'280,16		2'628'703,45	
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	7'689'623,69		8'892'417,39	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres	6'747'586,74		6'362'267,59	
INVESTISSEMENT FINANCIER	6'747'586,74		6'362'267,59	
Mobilier secrétariat	81'321,56		101'651,96	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Informatique	34'475,42		57'459,02	
MATÉRIEL, BIENS, CHOSES	115'797,98		159'111,98	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6'863'384,72		6'521'379,57	
TOTAL ACTIFS	14'553'008,41		15'413'796,96	

BILAN

	30.06.2022		30.06.2021	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS				
↓				
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME				
Créanciers		317'824,24		220'954,86
ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION		317'824,24		220'954,86
Compte courant à l'ASF		56'256,53		aktiv
Créances envers les clubs de la SFL		387'310,49		54'744,14
Autres créances à court terme		1'841,70		0,00
AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		445'408,72		54'744,14
Passifs transitoires		2'305'569,58		3'227'930,24
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		5'696'512,80		6'129'886,60
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS		8'002'082,38		9'357'816,84
CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME				
Fonds de l'équipe nationale		2'544'130,60		2'533'700,30
Fonds de formation		2'320'440,70		2'329'007,50
Fonds de sécurité		278'745,22		278'196,77
CAPITAL DES FONDS		5'143'316,52		5'140'904,57
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		13'908'631,86		14'774'420,41
CAPITAL PROPRE				
Capital		644'376,55		639'376,55
CAPITAL PROPRE		644'376,55		639'376,55
TOTAL CAPITAL PROPRE		644'376,55		639'376,55
TOTAL PASSIFS		14'553'008,41		15'413'796,96

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2022	30.06.2021
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000,00	5'000,00
Amortissements	43'314,00	63'719,05
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-98'496,35	-192'666,26
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	-145'918,50	226'263,65
Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme	976'517,81	-667'127,59
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	901'423,29	-1'789'793,77
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	198'069,38	-298'688,91
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	390'664,58	-191'780,14
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	-1'355'734,46	-5'541'335,70
Augmentation (+)/diminution (-) Provisions	0,00	0,00
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	2'411,95	-112'622,22
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	917'251,70	-8'499'031,89
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	0,00	0,00
Investissements en placements financiers	-1'973'039,95	-1'260'757,25
Désinvestissements de placements financiers	1'686'217,15	1'742'903,75
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-286'822,80	482'146,50
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DES LIQUIDITÉS	630'428,90	-8'016'885,39
JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS		
Liquidités au début de l'exercice	4'399'910,90	12'416'796,29
Variation nette des liquidités	630'428,90	-8'016'885,39
Liquidités à la fin de l'exercice	5'030'339,80	4'399'910,90

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes ont été établis selon les directives du droit comptable suisse et en particulier selon l'article concernant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes exige du Comité et de la direction des estimations et des jugements pouvant avoir une certaine influence sur le montant des valeurs patrimoniales, les engagements et les obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de l'exercice en question. Dans ce contexte, il est laissé à l'appréciation du Comité et de la direction de décider de l'utilisation des marges de manoeuvres légales en matière d'évaluation et de comptabilisation.

2. BASES D'ÉVALUATION

Devises étrangères

En ce qui concerne la conversion des devises étrangères, on applique pour le bilan les cours d'une date précise alors que pour la consolidation des transactions du cours de l'année, on applique les cours moyens.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont présentées à leur valeur nominale. Les risques prévisibles en rapport avec certaines créances sont pris en compte par des ducroires correspondants basés sur les expériences faites. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été fait.

Actifs financiers

Les titres acquis après le 1^{er} juillet 2019 sont évalués à la date de clôture du bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeurs nécessaires. Les actifs financiers non cotés en bourse ou sans valeur boursière sont également présentés à leur valeur d'acquisition moins leur correctif de valeur. Aucune réserve pour fluctuations n'a été constituée.

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations mobilières et matérielles sont présentées à leur valeur d'acquisition moins l'amortissement et le correctif de valeur. Les amortissements effectués correspondent aux taux fiscaux d'amortissement appliqués.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, forme juridique, siège

La Swiss Football League est une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse (CC), avec siège à Berne.

4. COMPLÉMENTS À CERTAINES POSITIONS FIGURANT AU BILAN ET AU COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Investissements financiers

	30.06.2022	30.06.2021
Titres au 01.07.	6'362'268	6'651'748
Acquisitions	1'973'040	1'260'757
Cessions et remboursements	-1'686'217	-1'742'903
Plus-values boursières réalisées	142'460	192'711
Moins-values réalisées	-43'963	-45
Plus-/moins-values non réalisées	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	6'747'587	6'362'268

4.2 Comptes de régularisation actifs

Charges payées qui se rapportent à l'exercice suivant ou revenus ouverts pour la période en cours.

	30.06.2022	30.06.2021
European Leagues; Eleven/OneFootball 2021/22	53'953	0
European Leagues; Betting Data Deal 2021/22	149'843	0
Ringier Sports AG; Revenue Share 2021/22	1'101'200	0
Hermet AG; Décompte vente de ballons Replica	20'042	0
Hi-Pro GmbH; Competition Badges Saison 2022/23	20'340	
Créance ouverte ASF; UEFA EURO 2020	0	2'200'000
Créance ouverte ASF; paquet de stabilisation 2021	0	130'167
Partie de recettes brutes ASF; délimitation nouveau contrat 2019	250'000	250'000
Divers décomptes ouverts	131'902	48'536
TOTALE DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	1'727'280	2'628'703

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.3 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2022	30.06.2021
Swisslos/Société du Sport-Toto	1'825'201	1'616'676
Sponsoring montant déjà reçu de TP Konami	0	130'800
Bonus/paiement de performance du personnel SFL	93'500	120'000
Paieement en suspens à Hawk Eye, Angleterre	84'916	0
Paieement en suspens aux clubs, promotion de la relève	3'064'985	2'999'457
Paieement en suspens aux clubs, excédents du Fonds de l'équipe nationale	2'450'000	2'950'000
Paieement en suspens à l'ASF pour les arbitres	112'497	180'429
Dommmages du COVID-19/risques/paquet de stabilisation 2020/21	69'031	779'992
Video Assistant Referee (VAR)/Lignes de hors-jeu calibrées	100'000	100'000
Paieement en suspens à Deltatre AG, Allemagne	0	33'923
Paieement en suspens à Nielsen Sports, Allemagne	0	57'800
Paieement en suspens à Yoveo AG	0	35'264
Paieement en suspens à Sportec, Allemagne	0	33'923
Paieement en suspens à Koch Kommunikation AG	0	76'180
Obligations diverses en suspens	201'952	243'372
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	8'002'082	9'357'816

4.4 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2022	30.06.2021
RECETTES		
↓		
Quote-part facture EN ASF	1'750'000	1'750'000
Quote-part facture EN ASF EURO 2020/CdM 2018	1'260'430	2'200'000
DÉPENSES		
↓		
Virement au Fonds de formation	-550'000	-1'030'000
Utilisation de l'excédent, selon décision du comité	-2'450'000	-2'950'000
SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE	2'544'130	2'533'700

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.5 Fonds de formation	30.06.2022	30.06.2021
RECETTES		
↓		
Contributions de formation	1'419'000	1'034'625
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	700'000
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	550'000	1'030'000
Allocation du Compte d'exploitation ordinaire	0	0
DÉPENSES		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-2'677'567	-2'846'897
SOLDE DU FONDS DE FORMATION	2'320'440	2'329'007

4.6 Fonds de sécurité	30.06.2022	30.06.2021
RECETTES		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	250'000	200'000
DÉPENSES		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-156'562	-166'009
Inspections de sécurité	-92'889	-34'341
SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ	278'746	278'197

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.7 Compte d'exploitation extraordinaire 2021/22

	COMPTES 2021/22	COMPTES 2020/21
RECETTES		
↓		
Contribution de la Société du Sport-Toto	3'441'877	3'159'673
Contribution du Fonds de formation	2'677'567	2'846'897
Solidarité UEFA Champions League	1'212'026	1'265'880
TOTAL RECETTES	7'331'470	7'272'450
DÉPENSES		
↓		
Solidarité UEFA Champions League	1'212'026	1'265'880
DÉPENSES POUR CSSL ET DCL	1'212'026	1'265'880
Remboursement des frais d'arbitres M-21	166'060	103'190
Frais de personnel	44'747	47'696
Séances et inspections Commission de formation	21'417	17'689
Outils électroniques pour le Label de formation	0	5'794
Pertes sur débiteurs	0	82'600
DÉPENSES POUR RELÈVE M-21	232'224	256'969
Projet «Partenariats»	3'674'220	3'539'317
Footeco	1'213'100	1'210'300
Critères d'efficacité	999'899	999'984
INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION CSSL ET DCL	5'887'219	5'749'601
TOTAL DÉPENSES	7'331'469	7'272'450
RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5. AUTRES INDICATIONS

	30.06.2022	30.06.2021
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	2'057	12'343
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	14,3	14,2
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	26'677	26'805
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

6. EVÉNEMENTS NOTOIRES APRÈS LE JOUR D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

Après le jour d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le Comité, aucun événement notoire qui devrait être rendu public et qui pourrait relativiser la pertinence des comptes bouclés au 30.06.2022 ne s'est produit.

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

Ce rapport paraît à partir du 11 novembre 2022 en ligne sous forme numérique et élargie sous **report.sfl.ch**

ÉDITEUR

Swiss Football League (SFL)
Maulbeerstrasse 10
3011 Bern

Case postale
3001 Bern

+41 31 552 18 00
info@sfl.ch
www.sfl.ch

RÉDACTION

Swiss Football League

TEXTES

Nik Schwab, Zürich
Philippe Guggisberg, SFL

DESIGN/RÉALISATION

Hej, Zürich

CODING WEBSITE

Format17

LITHOGRAPHIE

Roger Bahcic, Zürich

FOTOS

Freshfocus GmbH, Schlieren

2022 © Swiss Football League